Formulaire de prise de licence

Nouveau licencié –Autres modifications

25 rue St Antoine 69003 Lyon – Tel 04 37 56 14 19 –licences@fftda.fr
document téléchargeable sur www.fftda.fr

SIMPLE ET RAPIDE LICENCIEZ-VOUS SUR FFTDA.FR

NOM DU CLUB	**SAISON 2017/2018**
N° CLUB	
N° LICENCE	**COCHEZ LA CASE SI VOUS AVEZ OUBLIE VOTRE NUMERO DE LICENCE** ☐
NOM	
PRENOM	

Entourer la mention utile **SEXE** **F** **M** *La date de naissance est indispensable* **NE (E) LE**

ADRESSE (voie et n° de voie)

COMPLEMENT ADRESSE (rés, bat etc)

CODE POSTAL		**VILLE**	
TELEPHONE		**EMAIL**	

Licence Par effet de l'article 7 des Statuts de la FFTDA, la licence marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de la FFTDA, s'agissant notamment des règles relatives à la protection de la santé des sportifs et la lutte contre le dopage. Elle est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive. Conformément aux art. 8 et 9 du règlement Int. de la FFTDA, les clubs affiliés doivent proposer à tous leurs membres un passeport sportif. Le passeport sportif, validé par la licence, est une condition nécessaire pour participer aux activités et au fonctionnement de la FFTDA (élections, compétitions, stages, examen d'enseignement, contrôle anti-dopage, passages de grade). Il constitue la preuve de la participation à ces activités et contient toutes les informations administratives et sportives sur les licenciés.

Certificat médical En application de l'article L.231-2 du Code du Sport, en cas de demande d'une première licence, le soussigné certifie avoir produit au club un certificat médical datant de moins d'un an, attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du Taekwondo et des disciplines associées.

Loi du 6 juillet 1978 « *Informatique et Libertés* » Le soussigné dispose d'un droit d'accès et de rectification aux informations portées sur sa fiche individuelle. Ces informations sont destinées à la FFTDA et peuvent être communiquées à des tiers. Si le soussigné désire s'opposer à cette communication, il doit le signaler à la Fédération par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

Assurance L'établissement de la présente licence permet à son titulaire de bénéficier des garanties 1°) en Responsabilité Civile souscrites par la FFTDA auprès de *ALLIANZ* 2°) en Individuelle Accident (pour les dommages corporels) souscrites par la FFTDA auprès de la *Mutuelle des Sportifs.*

☐ Je déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des garanties telles qu'indiquées dans les notices d'informations jointes et disponibles sur le site Internet de la Fédération à la rubrique « Fédération – Club – Services aux clubs – Licences et Assurance ». Je suis informé de mon intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut m'exposer la pratique du Taekwondo et des Disciplines Associées. Je peux également souscrire des garanties complémentaires optionnelles figurant dans la demande d'adhésion « SportMut », jointe et téléchargeable sur www.fftda.fr.

L'assurance Individuelle Accident n'étant pas obligatoire, le soussigné peut y renoncer expressément en stipulant dans le cadre réservé à la signature du document (ci-dessous) « Refus de l'assurance ». Il pourra alors déduire la somme de 0,49 € au montant de la licence qui sera alors porté à 34,51 €.

DATE ET SIGNATURE INDISPENSABLES (POUR LES MINEURS, SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL)

☐ Je certifie avoir passé une visite médicale attestant de mon aptitude à la pratique du Taekwondo et avoir fourni un certificat médical en cours de validité aux représentants de mon club.